

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 Décembre 2020

Commune de
PAULHAN

N° 2020/12/09

Date de la convocation	09/12/2020
	<u>Votes</u> : 25
Présents : 24	Pour : 20
Absents : 1	Contre : 4
Représentés : 2	Abstentions : 1
	Ne prend pas part au vote : 1

L'an deux mille vingt et le dix sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes,
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après
convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Était absent : M. NOUGOUM Mohamed.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mme PONCE Véronique
- Mr DUPONT Laurent à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ESPPA Football -
Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 20
Décembre 2018 relative à l'adoption d'une convention pluriannuelle d'objectif avec

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201217-2020-12-09-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

l'association ESPPA Football. La commune verse à l'association l'ESPPA Football une subvention de fonctionnement.

Il précise qu'il convient de renouveler cette convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la mairie et l'association qui permet un fonctionnement plus fluide de cette dernière. La convention serait établie pour les années 2021, 2022 et 2023. La subvention pourrait être versée en une seule fois avant le 31 Mars de chaque année.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 4 voix Contre, 1 Abstention, 1 élu ne prend pas part au vote car il est membre de cette association,

- Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ESPPA Football pour les années 2021, 2022 et 2023,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201217-2020-12-09-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020